

## **GRETRY OU LA MÉMOIRE DU CŒUR.**

**Par Philippe Raxhon, professeur ordinaire à l'Université de Liège**

Afin de lever le doute sur le titre de notre communication, il est bien question de l'organe musculaire chargé de la circulation du sang, un organe, dans le cas de Grétry, qui fut disputé, arraché, et finalement déposé à Liège, dans le contexte de l'érection de la statue du musicien. Notre exposé mettra en exergue les enjeux mémoriels de Grétry, contemporain de la Révolution française et de l'Empire, en partant d'abord d'un constat, ou plutôt d'une question plus large : existe-t-il une imagerie statuifiée adossée à la Révolution française et au régime français en général dans le décor urbain liégeois ? Autrement dit, Liège supporte-t-elle ce souvenir de la Révolution française et de ses acteurs dans l'espace de la cité, elle qui fut bien impliquée dans les événements révolutionnaires ? Possédons-nous à Liège les ressources d'une statuaire qui pourrait être qualifiée de révolutionnaire ou impériale à travers les figures, personnages ou allégories qu'elle proposerait au regard ?

Si l'on fait le relevé des statues liégeoises<sup>1</sup>, dans la ville, sur les ponts de Meuse, et aux abords de Liège, celles appartenant à des monuments civils ou religieux, les statues ornant les demeures particulières, celles qui sont isolées sur les boulevards et les places publiques, ou dans les squares et les parcs publics, à part la statue sur le Pont des Arches, représentation féminine symbolisant les révolutions de 1789 et de 1830, rien dans la statuaire liégeoise ne vient évoquer la Révolution ou le régime français. La dominante religieuse ne s'en est même pas inspirée pour la dénoncer. Elle est absente. En vérité, le seul personnage contemporain des événements révolutionnaires et de l'Empire à posséder sa statue, ou simplement sa représentation monumentale est le musicien André-Ernest-Modeste Grétry (1741-1813).

En outre, Grétry est le contemporain de la Révolution française le plus associé à sa ville natale de Liège, même s'il ne vécut pas à Liège pendant la Révolution, et il connut les hommages commémoratifs à Liège dès le début du XIXe siècle, avec des repères comme 1828, 1842, 1913 qui conditionnent les pulsations du souvenir de Grétry. Le musicien est mort à Montmorency, dans l'ermitage de Jean-Jacques Rousseau, il est enterré au Père-Lachaise, mais son cœur est à Liège, dans sa statue.

---

<sup>1</sup> BURY Ch., *Les statues liégeoises*, dans *Si Liège m'était conté...*, 1970, t. X, n° 35, p. 3-15 et n°37, p. 15-25.

Par ailleurs, Grétry est le seul Liégeois à avoir donné son nom à une place publique de son vivant. C'était en 1811, une place aujourd'hui disparue.

Examinons les circonstances qui ont présidé à l'élaboration de son souvenir public si particulier à Liège au XIXe siècle et au début du XXe siècle.

Dès le début des années 1820, Grétry disparu fut célébré à Liège. Le 11 février 1821, son anniversaire fut fêté par la représentation de deux ses opéras, *L'Amant jaloux* et la *Fausse magie*, et par *Apollon et les Muses* de Marcellis, sur une musique de Jaspar. Le théâtre de Liège était décoré par un Temple de l'Immortalité, flanqué d'une pyramide reprenant les titres des principaux opéras de Grétry. Il y eut au théâtre des *Hommages* à Grétry en 1822, et en 1825, époque où se constitua une Société musicale Grétry qui fêta chaque année jusqu'en 1842 l'anniversaire du musicien.

Mais le premier jalon d'importance de la mémoire de Grétry fut le transfert de son cœur à Liège, de Paris à Huy par voie de terre, et de Huy à Liège dans un cortège fluvial le 6 septembre 1828, escorté par la Société royale d'Harmonie de Huy, fête qui est l'aboutissement d'un long procès entre le gendre de Grétry, Louis-Victor Flamand, et la Ville de Liège, entre un parent et une cité, entre la conscience historique d'une ville et la tradition familiale, avec l'enjeu du cœur, organe symbolique du siège de l'âme par excellence, et ici plus encore du souffle du génie artistique. Le cœur de Grétry est celui d'un artiste. Il peut ne pas être *a priori* chargé politiquement. Grétry relie Liège à la France sans être un révolutionnaire que l'on peut suspecter de radicalisme ; c'est l'un des signes de clarté du souvenir révolutionnaire à Liège, qui peut s'épanouir sans les aspérités idéologiques qui marquent les gestes des révolutionnaires. C'est vital en période de Restauration. Le choix de réservier à Grétry tant d'égards commémoratifs s'explique aussi par une qualité historiographique que l'on veut qu'il possède : être célèbre et tout compte fait neutre. Grétry est le révolutionnaire dénaturé de la Révolution, révolution qui se neutralise dans sa musique, même révolutionnaire. Il bénéficie dès lors de l'indulgence des générations libérales ou catholiques dont la première fonction est de trier la mémoire, tâche parue aisée dans le cas de Grétry. Ainsi les tentatives pour faire de Grétry un révolutionnaire et s'en contenter sont exceptionnelles. Le journal libéral progressiste *La Justice* du 24 octobre 1889 -année du centenaire de la Révolution, en plein conflit entre catholiques et anticléricaux- tente le coup en le qualifiant d' « *admirateur sincère de la Révolution* ». Certes, « *ce n'est pas un hasard si plusieurs chefs de la Révolution furent à Liège (...) des chantres de Grétry* », comme on peut

le lire dans le catalogue de l'exposition *Le Romantisme au Pays de Liège*<sup>2</sup>. Mais c'est un pas rarement franchi.

La réappropriation du cœur de Grétry par la Ville de Liège, à la suite du procès, est bien l'événement qui générera la tradition commémorative de Grétry<sup>3</sup> à Liège jusqu'au point d'orgue de 1913, centenaire de sa mort, car Grétry est aussi le Liégeois qui a réussi à s'imposer à Paris, c'est un ambassadeur liégeois en France, et son souvenir participe à nourrir la francophilie liégeoise dans la mémoire collective. Grétry restera la personnification d'un temps, d'un espace (Liège est la *ville de Grétry*), et de l'histoire de cette dernière. Ainsi, dans le contexte de l'Exposition universelle de Liège de 1905, lorsque l'homme politique liégeois Célestin Demblon, robuste socialiste républicain, publie son *Paris à Liège. Vision du XVIII<sup>e</sup> siècle*, il le dédie « *à la mémoire d'André Grétry* ».

Et c'est une intimité créée entre le lieu, Liège, et l'homme Grétry, qui pousse le librettiste liégeois Emile Lohest et le musicien Félix Pardon à placer l'action de leur opéra *Jeunesse de Grétry*, « œuvre indigène », interprété au théâtre de Bruxelles en 1871<sup>4</sup>, dans un décor représentant la place Saint-Lambert, cœur emblématique de la Cité ardente. Grétry est aussi la personnification d'institutions ou d'espaces culturels, de la *Société Grétry à l'Académie Grétry*, et même d'aliments de luxe, comme les « *chocolats Grétry* »<sup>5</sup>. C'est enfin la personnification d'autres hommes, comme les « *Disciples de Grétry* ».

La première séquence commémorative de taille relative à Grétry à Liège est donc liée à un procès et retour de son cœur à Liège. Les circonstances du procès ne seront pas développées ici. Rappelons simplement que Louis-Victor Flamand, époux de la nièce de Grétry offrit le cœur du musicien dès après sa mort à sa ville natale, mais sa proposition resta sans réponse, ignorée par les autorités liégeoises pendant des mois, avant que celle-ci ne se décident à accepter le don. Vexé par ce manque d'égards, Flamand fit élever un monument funéraire à l'Ermitage. En 1820, sept ans plus tard, les autorités communales liégeoises réclamèrent les restes de Grétry à Flamand qui s'empressa de refuser cet honneur jugé trop tardif. Un procès s'engagea et un arrêt du Conseil d'Etat du 26 mars 1828 donna gain de cause aux Liégeois, après des tribulations juridiques agitées. En définitive, le cœur fut ramené à Liège le 7 septembre 1828. La cérémonie de translation<sup>6</sup> eut d'abord lieu sur la Meuse entre Huy et

<sup>2</sup> Paru à Liège en 1955, p. 155.

<sup>3</sup> Voir MARTINY J., *Grétry. Quelques souvenirs liégeois*, Liège, 1892.

<sup>4</sup> *La Meuse*, 8 avril 1871.

<sup>5</sup> *L'Oeuvre*, août 1913, n°50, p. 2.

<sup>6</sup> Des publications de circonstance accompagnent ce retour en grande pompe. Cfr M. D., *Orphée et Grétry. Idylle patriotique*, Liège, 1828 ; J. FREMOLLE, *Hommage aux mânes de Grétry au moment de la restitution du cœur de ce grand homme à sa patrie*, Bruxelles, 1829. On republia aussi les *Mémoires ou essai sur la musique*

Liège, où l'urne funéraire fut déposée sur un char antique traîné par quatre chevaux jusqu'au Pont d'Avroy. Des arcs de triomphes décoraient son quartier natal d'Outremeuse. L'urne fut déposée à l'Hôtel de Ville. Des discours furent prononcés, entrecoupés par des morceaux de musique interprétés par des élèves de l'Ecole royale de musique, tandis que des jeunes filles couronnèrent de fleurs le buste de Grétry exécuté par Ruxthiel. La tonalité patriotique était confirmée par le transparent ornant la façade de l'Hôtel de Ville, portant l'emblème liégeois et la citation « *où peut-il être mieux qu'au sein de sa patrie* ». La commémoration se prolongea pendant plusieurs jours par des concerts<sup>7</sup>

L'urne funéraire resta à l'Hôtel de Ville jusqu'en 1842, date à laquelle s'ouvre une deuxième séquence commémorative d'importance relative à Grétry à Liège<sup>8</sup>. En effet, le 18 juillet 1842 fut inaugurée place de l'Université, actuelle Place du XX Août, une statue du compositeur, œuvre de Guillaume Geefs, et son cœur fut placé dans le socle. C'est la consécration par le bronze<sup>9</sup>. Cette érection fut propice à de nombreuses manifestations commémoratives. La statue restera en place jusqu'au 13 avril 1866, date à laquelle elle sera déplacée place du Théâtre, où elle demeure aujourd'hui.

Le socle provisoire qui avait contenu le cœur de Grétry, restitué à l'Hôtel de Ville, fut finalement utilisé pour contenir les bouteilles de vin destinées au service du protocole. Le célèbre bourgmestre Julien d'Andrimont avait l'habitude, lors de séances de travail, d'en appeler à l'huissier de service pour « *faire saigner le cœur de Grétry* », et boire à la santé du compositeur. Au-delà de l'anecdote, ce petit rituel est l'occasion de mentionner une réutilisation métaphorique d'un support mémoriel, et le rôle symbolique du cœur.

Mais revenons à la statue. Ces opérations d'érection et de déplacement se déroulent dans le contexte de la statuomanie naissante. Il y a tout un climat propice à l'actualisation de Grétry, et à son intégration dans l'imaginaire belge. Edouard Georges Jacques Gregoir fait d'ailleurs paraître à Bruxelles en 1883 un livre intitulé *Grétry, compositeur belge*. Grétry, artiste, n'échappe pas à l'une des fonctions de la statuaire historique, à savoir l'uniformisation des références culturelles accompagnant la réduction des disparités et des tensions sociales. Eriger

---

de Grétry, à Bruxelles, en 1829, en trois volumes. Elles étaient précédemment parues en 1789, 1797 et en 1812. Les segments commémoratifs s'emboîtent les uns aux autres par le biais de rééditions de publications autrefois circonstancielles, et qui fixent le geste commémoratif dans une tradition commémorative.

<sup>7</sup> *Remise solennelle du cœur de Grétry à la ville de Liège. Notice historique du procès que cette ville a soutenu pour en obtenir la restitution, relation des fêtes qui ont eu lieu les 7, 8 et 9 septembre 1828 pour en célébrer le retour, suivie des procès-verbaux, pièces justificatives, etc.*, Liège, 1829.

<sup>8</sup> Auparavant, en 1835, la rue reliant le pont de la Boverie à la Bonne-Femme à Grivegnée reçut le nom de Grétry.

<sup>9</sup> Pour un approfondissement, notamment bibliographique, voir notre thèse de doctorat *La référence à la Révolution française de 1789 en Belgique (1830-1914). Le cas particulier de Liège*. Université de Liège, 1993, p. 345.

une statue de Grétry, c'est aussi honorer la classe ouvrière. Et Charles Marcellis, dans *Grétry aux Liégeois* paru à Liège en 1842, propose un poème de circonstance :

« *Hé ! pourquoi plus longtemps repousser la pensée  
Qui verse dans mon cœur l'ivresse des concerts ?  
Des ateliers bruyants la foule est dispersée ;  
Nos fourneaux sont déserts.  
Où vont nos travailleurs endurcis à la peine,  
Ces athlètes nerveux combattant le besoin ?  
Et, quel empressement, quelle ardeur les entraîne ?  
Que cherchent-ils au loin ?  
Ils courrent à la fête où Liège les convie :  
Liège, avec pompe, élève au haut d'un piédestal,  
Celui qui des rayons de sa brillante vie  
Couvrit le sol natal ».*

La seconde moitié du XIXe siècle voit se confirmer le rôle emblématique de Grétry à Liège. Mais le troisième jalon commémoratif d'importance concerne sa maison natale, dans les années 1911, 1912 et 1913. L'Oeuvre des artistes, association née au début du XXe siècle, prit l'initiative en 1911, de transformer la maison natale du musicien en « *Maison Grétry* », musée dédié au compositeur et contenant des objets de sa vie. A l'occasion de la présentation du comité de patronage de l'association, la catholique *Gazette de Liège* du 13 janvier 1911 s'empressa de rappeler que « *notre illustre compositeur (...) fut le professeur de chant de Marie-Antoinette* » sans évidemment rappeler quelques partitions révolutionnaires d'un autre cru.

La maison natale est par excellence le lieu intime de l'homme public, elle est le reflet de ses origines. Or Grétry est le seul Liégeois de la période révolutionnaire et française à avoir concilié autour de sa figure les trois lieux de mémoire par excellence dédiés à un mortel : la maison natale, transformée en musée ; la statue du corps entier, adulte, dans une attitude emblématique ; et la sépulture monumentale élaborée ; illustrant en somme les trois temps symboliques du cycle de la vie, la naissance, la reproduction -ou pour un homme public la production et l'activité-, puis la mort. Remarquons que l'accomplissement de ce triptyque mémoriel a pris un siècle, et que les émergences respectives de ces lieux de mémoires sont séparés chacun par plusieurs décennies. Grétry, célèbre de son vivant et célébré après sa mort,

n'en demeure pas moins un souvenir construit, entretenu, qui s'installe dans le paysage culturel, en particulier liégeois, au rythme des générations.

Dans une lettre<sup>10</sup> adressée aux édiles liégeois en février 1911 pour justifier les raisons d'être d'un musée Grétry dans la maison natale du compositeur, l'*Oeuvre des Artistes* insiste sur la réputation artistique de Liège, sur la glorification de ses élites passées pour servir d'exemples aux élites futures, pour répondre à une dimension commémorative internationale, qui est un indicateur du rôle de la mémoire dans les Etats nationaux puisque « *ce projet doterait Liège d'une « maison d'homme illustre », ainsi que cela se fait avec tant de ferveur à l'étranger, particulièrement en Allemagne* ». Enfin, comme ultime argument, L'*Oeuvre des Artistes* insiste sur l'exemple populaire qu'incarne Grétry dans une Belgique libérale bourgeoise conduite par un gouvernement catholique, aux prises avec les socialistes et la « guerre des classes » : « *Elle [la maison] est située dans ce quartier d'Outre-Meuse, où vibre l'âme de notre population et l'appropriation de cette modeste demeure sera, pour les humbles, d'un enseignement profond et réconfortant, alors que Grétry, par sa volonté, par son talent a su parvenir au faîte de la gloire et des honneurs !* ». Et l'érudit Charles Delchevalerie de renchérir un mois plus tard dans la revue de l'*Oeuvre des Artistes*: « *La plupart des grands hommes sont nés en des demeures qui ne ressemblent en rien à des palais, et le fait de rendre hommage à un plébéien qui a illustré son pays en se souvenant de l'endroit d'où il est parti pour la conquête de la renommée est une manifestation de la plus haute et de la plus saine démocratie* »<sup>11</sup>.

Mais il y a un autre enjeu, et la *Gazette de Liège* du 9 février 1911 en exprime le fondement à l'occasion de l'annonce de la future soirée de gala du 4 mars suivant au Conservatoire, en l'honneur de Grétry, dans le cadre de la reconstitution de sa maison natale : « *cette célébration sera donc en quelque sorte une manifestation de piété wallonne pour la mémoire d'un de ceux qui ont donné de la gloire à leur patrie, semblable à celles que les Flamands savent faire chez eux* ». Ce propos illustre à lui seul le décalage entre un mouvement identitaire flamand précoce et offensif, qui activait déjà depuis un certain temps des leviers mémoriels, et un mouvement wallon plus tardif et défensif, qui se cherchait des repères mémoriels. Nous sommes en 1911, c'est aussi l'année de l'érection du monument célébrant la bataille de Jemappes de novembre 1792, la victoire républicaine par excellence, l'un des premiers monuments élevé par le mouvement wallon, et qui est un appel significatif en faveur de la reconnaissance des liens historiques avec les périodes révolutionnaire et française. Au

<sup>10</sup> *L'Oeuvre*, février 1911, n°24, p. 1.

<sup>11</sup> *Id.*, mars 1911, n°25, p. 2.

demeurant, dans son numéro de mars 1911, la revue de *l’Oeuvre des Artistes* annonçait sur la même page, juste à côté de sa présentation de la fête commémorative dédiée à Grétry, la création à Liège d'une section liégeoise du « Souvenir Français » établi à Paris, dont le but était « *d’édifier et d’entretenir en France et à l’étranger les monuments commémoratifs des soldats morts pour la Patrie, mais aussi de perpétuer par quelque manière que ce soit, la mémoire de ceux qui ont honoré la France par de belles actions* ».

Or, ce type d'association a pesé dans le contexte de la réalisation des monuments de l'impossible, les monuments français de Waterloo, celui de l'Aigle blessé et la colonne Victor Hugo.

Du coup, au printemps 1911, comme la remontée d'une sève mémorielle, la relation de Grétry avec la Révolution française est à l'ordre du jour, après avoir été tant de temps esquivée.

Pour les catholiques, il n'y a pas de doute, Grétry fut une victime de la Révolution française. La *Gazette de Liège* du 14 septembre 1911 précisait : « *Malheureusement, la Révolution avait soufflé en tempête sur les libéralités de l'ancien Régime et Grétry n'avait conservé de ces recettes que ses droits d'auteur ; encore dut-il donner des gages de civisme, renier son passé royaliste et entrer dans le mouvement révolutionnaire. On n'avait pas oublié, à la Convention, que les gardes du corps au banquet de Versailles, le 1<sup>er</sup> octobre 1789, avaient chanté avec des larmes dans la voix l'air de « Richard cœur de Lion »* ». Le docteur Dassy de Lignières, dans *L’Oeuvre* d'avril 1911, rappela quant à lui combien Grétry fut proche de la reine Marie-Antoinette, dont l'un des derniers actes publics fut de se rendre au théâtre écouter du Grétry, aussi, dit-il, « *la musique de Grétry illumina le dernier beau jour de la Reine Marie-Antoinette* ».

Mais pour d'autres commentateurs, au contraire, Grétry serait carrément l'auteur de *La Marseillaise*, et non Rouget de Lisle ! Cette paternité iconoclaste avait déjà été évoquée par le passé, et elle sera vigoureusement relancée par un magistrat liégeois et historien libéral notoire, Georges de Froidcourt, très anticlérical, en 1945, dans son livre paru à liège *Grétry, Rouget de Lisle et la Marseillaise*. Cette thèse fausse évidemment la perspective d'un Grétry antirévolutionnaire.

Nous ne nous arrêterons pas ici sur le débat très vif concernant la maison natale du compositeur qui ne serait pas sa maison natale. Les adversaires du projet muséal jouèrent de ce doute, et lors du centenaire en 1913, le débat n'était pas éteint, même si l'inauguration, en présence du roi Albert et de la reine Elisabeth, eut bien lieu dans les temps.

Il y a aussi, dans cet acte commémoratif de 1913 une sorte d'accomplissement historique voulu par les organisateurs, dont l'hommage se veut la réponse à une promesse passée,

lointaine, formulée par d'autres Liégeois, et la célébration fait alors échos à une autre célébration, comme si la réception de l'histoire se faisait par étapes commémoratives. Dans l'*Oeuvre* de juin 1913, on pouvait lire : « *La lecture de vieilles gazettes donne parfois la preuve inattendue que les bonnes idées, émises il y a longtemps, oubliées ensuite, Renaissent et percent après de nombreuses années. Rendre hommage à Grétry à l'endroit même de sa naissance est l'une de ces pieuses pensées. Notre Œuvre va la réaliser en sa maison natale. Mais il y a plus d'un siècle déjà l'idée avait germé* ». Elle avait germé dans la tête d'un des chefs de la Révolution liégeoise de 1789, Jean-Nicolas Bassenge, lui qui proposa la dénomination de la place Grétry à Liège, en Outremeuse, avec un monument dédié à sa mémoire. Nous étions sous le régime français et Grétry était encore de ce monde. Bassenge se justifiait alors : « *ce serait une fête patriotique qui prouverait de nouveau combien Liège est digne de produire des talents qu'elle sait si bien apprécier* »<sup>12</sup>. Or cette phrase écrite par Bassenge en 1811 est exactement la phrase de conclusion de l'article que je viens de citer de juin 1913, recopiée par l'auteur qui ne signe pas sa contribution, et qui dit encore que « *la reconstitution de la Maison constituera une évocation directe et plus vive de notre gloire passée, elle incitera le peuple d'Outremeuse à quelque fierté, nécessaire à l'élévation des âmes, et elle réalisera la prédication de Bassenge* ». On perçoit ici la collusion des temps commémoratifs, et la longue manière de commémorer depuis la Révolution française, le berceau des problématiques de transmission mémorielle dans leur *modus operandi*, et ceci jusqu'à nos jours. On perçoit les raccourcis que prend la perception de l'histoire à travers l'idée même de « fêtes patriotiques ». En somme, la survivance du projet de Bassenge, exprimée jusque dans les mêmes termes utilisés pour son énoncé, est un gage de légitimité de l'opération commémorative. Renouer, c'est avoir raison. En cela, la célébration de Grétry en 1913 répond aux ambitions du révolutionnaire alors assagi que fut Bassenge en 1811. Et il est remarquable d'apprécier les points de convergence qui existent dans les déroulements mêmes des deux manifestations respectives.

Pour conclure, ces entrelacs de la mémoire sont exactement ceux qu'il faut étudier et détecter lorsque l'on traite de la transmission de la mémoire, qui concerne le passé, le présent et la présence du passé, et la présence du passé dans le futur. La question de la transmission de la mémoire mérite ces regards croisés.

---

<sup>12</sup> Cité par la *Gazette de Liège*, 13 septembre 1911.

